

MAIRIE
de
COGNIN-LES-GORGES
38470

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2017

Étaient présents les 8 conseillers municipaux suivants :

Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle RUDLOFF, Patrice FERROUILLAT, Claude BOREL, Geoffrey GIRARD, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE

Étaient absents et excusés : Christelle BROZEK, Christian GARCIA, Philippe MELGAREJO, Carole MORELL
Céline URSO Jean-Michel VALENTIN

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Michel De Gaudenzi

I / OAP PRE CHAMPON

Monsieur le Maire présente le cahier des charges qui sera envoyé aux promoteurs contactés et intéressés par le projet d'urbanisation du Pré Champon, lors du lancement de la consultation.

Il indique que le nombre de promoteurs étant susceptibles d'être intéressés par ce projet est au nombre de six.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après délibération et à l'unanimité

Valide le cahier des charges et décide de lancer la consultation auprès des différents promoteurs.

II / SECOND COMITE DE SITE / ENS GORGES DU NAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier comité de site du 24 octobre 2016, a été l'occasion de :

- présenter la politique et démarche « Espaces Naturels Sensibles » du Département de l'Isère,
- expliquer les raisons qui ont conduit le Département de l'Isère à classer ce site en Espace Naturel Sensible (diagnostic initial)
- préciser les missions du bureau d'étude Evinerude qui doit accompagner la commune de Cognin les Gorges dans la définition de son plan de gestion,
- évoquer les premiers enjeux identifiés.

Il informe les conseillers que le second comité de site aura lieu le 31 août 2017, ayant pour ordre du jour :

- Présentation du diagnostic effectué par Evinerude lors d'une visite sur le terrain ;
- Partage des enjeux identifiés sur le site et des objectifs à long terme ;
- Présentation des objectifs du plan de gestion
- Premières réflexions sur le programme d'actions.

III / ACCESSIBILITE EGLISE ET CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été déposé en Préfecture de l'Isère pour les travaux d'accessibilité de divers ERP (la poste, l'église, le cimetière, les wc publics).

La rampe d'accès de la poste a été réalisée au cours des travaux d'aménagement de village et une subvention à hauteur de 50% des travaux a été versée à la commune par le Département soit 7500,00 €.

Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux nécessaires à l'accessibilité pour l'église et le cimetière. A la demande du Département, les dossiers de demande de subventions pour ces futurs travaux (en 2017 pour l'église et 2018 pour le cimetière) doivent être déposés avant le 31/08/017.

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions, le Conseil Municipal charge monsieur le Maire de les présenter à la prochaine conférence territoriale.